



COMMUNE DE GRANDFONTAINE

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 17 décembre 2024 à 20h00 à la halle de gymnastique de Grandfontaine

Séance présidée par :	Pascal Chapuis, Président des assemblées
Secrétaire :	Sarah Blaser Quiquerez, Secrétaire des assemblées
Conseil communal :	Sylvain Quiquerez, Laurent Pilloud, Christophe Nicolet, Jessica Chariatte, Thomas Vuillaume (excusé)
Intervenants :	-
Lieu :	Halle de gymnastique de Grandfontaine
Début / Fin :	20h00 / 20h52

Ordre du jour

1. Nomination de deux scrutateurs.
 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 février 2024.
 3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 36'000.- pour réviser le plan d'aménagement local. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.
 4. Prendre connaissance et approuver la révision du plan d'aménagement local (PAL) de la commune mixte de Grandfontaine.
 5. Prendre connaissance et voter un crédit d'étude de Fr. 17'000.- pour la réalisation du Plan Spécial « Sur le Rang » ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.
 6. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2025 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
 7. Divers.
-

Assemblée ordinaire du 17 décembre 2024

Le Président ouvre l'assemblée, en présence de 33 ayants droit (majorité 17). Les citoyens ont été convoqués par tout-ménage le 4 décembre 2024 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n°44 du 5 décembre 2024. Il souhaite une cordiale bienvenue aux habitantes et habitants. M. Thomas Vuillaume est excusé.

Le Président fait lecture de l'ordre du jour de l'assemblée et informe les citoyens que les points 4 et 5 sont retirés suite à une décision du Conseil communal.

1. Nomination de deux scrutateurs.

Madame Doris Quiquerez et Monsieur Sébastien Chavanne sont désignés scrutateurs et ils sont d'ores et déjà remerciés.

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 25 juin 2024.

Le procès-verbal a pu être consulté sur le site internet de la commune et aucune demande de modification n'est parvenue au bureau communal. Ce dernier est approuvé par l'assemblée à la majorité évidente et remerciements à son auteur.

3. Discuter et voter un crédit supplémentaire de Fr. 36'000.- pour réviser le plan d'aménagement local. Donner compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

M. le Maire Sylvain Quiquerez propose à l'assemblée de discuter et voter un crédit supplémentaire pour réviser le PAL.

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

La parole est donnée à M. le Maire Sylvain Quiquerez.

Lors de l'assemblée du 28 juin 2021, les citoyens ont approuvé un crédit de Fr. 80'000.- pour la révision du PAL. À cette occasion, le Conseil communal avait précisé que le coût de la révision était estimé entre Fr. 80'000.- et Fr. 100'000.-. L'Exécutif communal avait alors opté pour un crédit initial de Fr. 80'000.-, avec l'engagement de revenir devant l'assemblée en cas de dépassement. Aujourd'hui, le montant estimé a été dépassé et un crédit supplémentaire doit être voté.

Les coûts du bureau d'ingénieur Bleyaert & Minger SA sont respectés. En revanche, une Conception d'Évolution du Paysage (CEP) a dû être élaborée. Ce mandat a été confié au bureau Natura SA pour un montant de Fr. 18'236.-. Les coûts des oppositions liées aux éléments naturels ont également été facturés pour un montant de Fr. 4'000.-. Par ailleurs, les services cantonaux de la RCJU facturent environ Fr. 15'000.- d'émoluments pour leurs prestations (examen préalable, approbation, etc.), un coût dont les Autorités communales n'avaient pas connaissance.

Le coût total de la deuxième phase du PAL s'élèvera à environ Fr. 115'000.-.

M. le Président remercie M. Sylvain Quiquerez et ouvre la discussion.

- **Madame XXXX** demande si la commune soumettra le point à l'assemblée communale en cas de nouveau dépassement.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** répond que si cela reste dans la compétence du Conseil communal, le point ne sera pas voté en assemblée. Cependant, afin de garantir une transparence envers les citoyens, cette information sera communiquée lors d'une prochaine assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à mains levées. L'Assemblée communale approuve à la majorité évidente, sans avis contraire un crédit supplémentaire de Fr. 36'000.- pour réviser le plan d'aménagement local. Elle donne compétence au Conseil communal pour assurer le financement et sa consolidation.

Assemblée ordinaire du 17 décembre 2024

4. Prendre connaissance et approuver la révision du plan d'aménagement local (PAL) de la commune mixte de Grandfontaine.

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

Le Conseil communal a pris la décision de retirer de l'ordre du jour le point 4.

5. Prendre connaissance et voter un crédit d'étude de Fr. 17'000.- pour la réalisation du Plan Spécial « Sur le Rang » ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et sa consolidation.

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

Le Conseil communal a pris la décision de retirer de l'ordre du jour le point 5.

6. Prendre connaissance et approuver le budget de fonctionnement 2025 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives.

Rapporteur : Monsieur Sylvain Quiquerez, Maire

- L'entrée en matière est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

Le Président cède la parole à la receveuse communale, Madame Isabelle Quiquerez.

Présentation du budget 2025

0 Administration générale

Les jetons de présence du bureau de vote sont en augmentation en vue des élections cantonales pour la législature 2026-2030.

Le renchérissement est accordé aux collaborateurs. Pour le départ à la retraite de la caissière, un montant équivalent à deux salaires mensuels a été prévu pour la transition.

1 Ordre et sécurité publics – Défense

Les émoluments de police des constructions sont en augmentation. Un montant de Fr. 980.- est prévu concernant la commission de conciliation des baux à loyer. La mise à jour des cadastres est adaptée aux coûts 2024. Concernant le SIS, il est prévu d'acheter de nouveaux vêtements (équipements). Des travaux sont prévus à l'abri PC : peintures, et éventuellement changer les matelas.

2 Formation

Concernant les transports scolaires, suite à l'introduction des minibus, le montant d'environ Fr. 30'000.- reste à la charge des trois communes du cercle scolaire, en fonction du nombre d'élèves. La part de la commune de Grandfontaine avoisine les Fr. 10'000.-. Ce montant ne sera pas admis à la répartition des charges.

En application à la nouvelle loi scolaire, la prise en charge des heures de permanence des instituteurs est à la charge des communes (répartition en fin d'année scolaire selon la clé de répartition habituelle entre les communes du cercle scolaire).

L'écolage pour les collèges Stockmar et Thurmann est de Fr. 2'900.- par élève. Une diminution des élèves est constatée. En revanche, une augmentation des élèves en école privée est remarquée.

3 Culture – sports – loisirs – Eglise

L'entretien des fontaines figure sous la rubrique conservation des monuments selon demande du service des communes. Il est prévu d'installer un mât avec drapeau à la place de l'école.

4 Santé

RAS.

Assemblée ordinaire du 17 décembre 2024

5 Prévoyance sociale

La part communale aux PC, AVS, AI, LAMAL baisse légèrement et la participation communale aux charges de l'action sociale est également en diminution (moins d'habitants).

6 Trafic et télécommunications

S'agissant de l'éclairage, un contrat pour l'entretien des mâts a été effectué avec BKW. Nous avons approuvé en assemblée communale le 25 juin 2024 le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité. Une partie de la redevance doit être attribuée au fond à vocation énergétique, soit 0.08 ct par kWh.

Une légère hausse des transports publics est constatée, notamment pour être en conformité avec la loi lhand (transport pour personne handicapée).

Depuis 2024, des cartes journalières dégriffées peuvent être achetées à la commune.

7 Protection de l'environnement – Aménagement du territoire

❖ 7100 Approvisionnement en eau potable (anciennement service des eaux)

Les intérêts des dettes pour les eaux sont imputés au service des eaux. Suite à l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les eaux en 2023, nous devons comptabiliser en charge le maintien de la valeur. Selon les calculs, il s'élève à Fr. 71'780.-. Nous devons également imputer aux produits le prélèvement au maintien de la valeur pour payer les intérêts et les amortissements du service des eaux. Il est prévu d'installer 30 compteurs numériques - secteur Sur Chenal - dans les chambres. Ce service ne s'équilibre principalement pas en raison de cet investissement. Déficit prévu de Fr. 9'024.-.

❖ 7200 Elimination et traitement des eaux usées

Les intérêts des dettes pour les eaux sont imputés au service des eaux usées. Le maintien de la valeur doit être comptabilisé en charge, soit Fr. 53'920.-. Le prélèvement au maintien de la valeur pour les intérêts et amortissements sont comptabilisés en produits. Ce service présente un léger déficit de Fr. 1'238.-.

❖ 7300 Gestion des déchets

Le nouveau règlement est entré en vigueur le 1er janvier 2024. Cela permet d'équilibrer le compte déchets.

Les déchets carnés font parties de la gestion des déchets.

❖ 7710 Cimetière

Il est prévu d'engazonner la partie du cimetière qui est en gravier.

❖ 7795 Toilettes pour chiens

RAS.

❖ 7900 Aménagement du territoire

Fr. 20'000.- ont été budgétisés pour le dépassement de crédit du PAL. (Fr. 15'000.- avait déjà été budgétisé en 2024).

8 Economie publique

❖ 8120 Améliorations foncières

Il s'agit des frais et recettes concernant les chemins ruraux et forestiers.

❖ 8200 Sylviculture

Le bénéfice net prévu est de Fr. 3'077.-.

❖ 8400 Tourisme

Il n'y a plus de participation pour la vallée des dinosaures.

9 Finances et impôts

❖ 9100 Impôts directs

Concernant les impôts ordinaires, les prévisions sont identiques aux montants encaissés en 2023.

Nous constatons une légère augmentation des impôts sur la fortune. Nous avons également prévu des augmentations pour la taxe immobilière (pas de changement de taux mais augmentation des valeurs officielles). Concernant les gains immobiliers et gains en capitaux, en se basant sur les chiffres 2023, nous avons également prévu une hausse.

❖ 9300 Péréquation financière

Le montant en notre faveur a légèrement baissé par rapport à 2024. Notre indice de ressource 2023 est passé à 59.32 (augmentation de 1.22 points).

Assemblée ordinaire du 17 décembre 2024

❖ 9610 et 9611 Intérêts actifs et passifs

Les intérêts des fonds ainsi que les intérêts des créances fiscales sont en hausse. Les intérêts passifs sont stables.

❖ 9630 Immeuble du patrimoine financier

Il s'agit des logements communaux. La location mensuelle est de Fr. 680.- par logement (inchangée).

Le budget 2025 prévoit un bénéfice de Fr. 2'773.-. Après clôture des comptes et attribution des excédents de recettes et excédents de charges aux différents fonds spéciaux, le budget prévoit un excédent de charges de Fr. 9'958.-.

Le budget 2025 a été validé le 2 décembre 2024 par le Conseil communal.

- **Madame XXXX** demande comment se passe la taxation des déchets.
- ⇒ **Madame Isabelle Quiquerez** répond que la taxation des déchets est fixée à Fr. 50.- par adulte. Par exemple : pour un foyer comprenant trois adultes, le montant total serait de Fr. 150.-.

- **Madame XXXX** souhaite connaître ce que représente le montant pour la défense militaire.
- ⇒ **Madame Isabelle Quiquerez** explique que ce sont les tirs obligatoires effectués pour les jeunes qui font le service militaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à mains levées. L'Assemblée communale approuve à la majorité évidente, sans avis contraire et avec une abstention le budget de fonctionnement 2025 ainsi que la quotité d'impôt et les taxes y relatives. Des remerciements sont adressés à la caissière pour son excellent travail.

7. Divers.

Communications du Conseil communal :

M. le Maire Sylvain Quiquerez souhaite communiquer quelques éléments importants.

Projet « paysage » :

Les ateliers participatifs se sont tenus les 21 septembre 2024 et 5 octobre 2024. Une bonne participation communale a été enregistrée. Le rapport issu de ces ateliers sera présenté lors d'une prochaine assemblée communale. Il servira de guide pour l'élaboration de nos futurs projets.

Société Energies District de Porrentruy :

Une société d'investissement a été créée. Cet outil aide les communes dans la transition énergétique (installation de panneaux solaires, systèmes de chauffage à distance, etc.). Il s'agit d'un partenariat public-privé. Cette société pourrait financer une partie de la rénovation du bâtiment, notamment pour la pose de panneaux solaires et le changement du système de chauffage. Les Autorités communales ont approuvé une participation financière de Fr. 6'257.- au capital-actions de EDP SA, étant donné que cela relève de leur compétence.

PAL :

Le Conseil communal porte le projet de la révision du PAL depuis plusieurs années. La deuxième phase de révision a débuté en 2019. Le rapport d'opportunité (RO) a été validé par la Section de l'Aménagement du Territoire (SAM) en février 2022. Selon ce RO, la zone à bâtir de Grandfontaine est surdimensionnée de 9.8 hectares. La commune doit donc réduire ses zones centre, mixte et d'habitations (zones CMH).

Depuis juin 2023, le Conseil communal, en collaboration avec le bureau Bleyaert & Minger SA, travaille de manière constante sur le dossier. La SAM a été rencontrée à plusieurs reprises et certains propriétaires également. Le 12 juin 2024, la SAM a donné son accord pour déposer publiquement le PAL.

Le dépôt public a débuté le 20 juin 2024 et le dossier a été présenté lors d'une séance d'information à la population le 4 juillet 2024. Suite à ce dépôt, 27 oppositions ont été formulées. Après les séances de conciliation, 16 ont été levées et 11 ont été maintenues.

Les Autorités communales ont reçu une nouvelle demande de la SAM le 3 décembre 2024. Cette dernière ne pouvait pas être acceptée en l'état, car elle remettait en question l'objectif de redimensionnement. Ainsi, deux nouvelles rencontres ont été organisées les 10 et 12 décembre 2024 avec la SAM. À l'issue de ces séances, aucun accord satisfaisant n'a pu être trouvé. La SAM doit pouvoir défendre le dossier de la commune de Grandfontaine auprès de l'ARE.

Assemblée ordinaire du 17 décembre 2024

Finalement, les Autorités communales ont décidé de retirer le point relatif à l'approbation du PAL afin d'éviter un recours de l'Office fédéral du développement territorial (ARE). Le PAL sera légèrement retravaillé et un dépôt complémentaire sera certainement effectué.

Le point relatif à la votation du crédit pour l'élaboration du PS Sur le Rang a été retiré, étant donné que le PAL n'est pas encore approuvé.

- **Monsieur XXXX** souhaite savoir si la réaction de la SAM est liée à l'opposition reçue de l'ARE au PAL de Val-Terbi.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** lui répond que non car le plan de zones de Grandfontaine ne présente pas d'extension sur la SDA et qu'il s'agit vraiment d'une nouvelle demande.
- **Monsieur XXXX** aimerait savoir combien de temps cela pourrait encore prendre.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** espère qu'un dépôt complémentaire aura lieu en janvier pour une validation en assemblée communale en mars 2025.

La discussion est ouverte :

- **Madame XXXX** s'interroge sur le projet de piste cyclable Grandfontaine-Rocourt.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** explique qu'une étude de faisabilité a été confiée au bureau Buchs & Plumey SA. Ce projet a été sélectionné par SuisseEnergie et son étude pourra bénéficier d'une subvention partielle. Une séance a eu lieu le 3 décembre avec les services cantonaux pour définir la variante la plus adaptée. Cette étude sera terminée en février 2025. Si le projet se poursuit, l'assemblée devra voter un crédit et la commune de Haute-Ajoie devrait rejoindre le projet vu que ce dernier touche les deux communes.
- **Monsieur XXXX** félicite les Autorités communales pour le projet de replantation. En revanche, il demande si le Conseil communal a validé la plantation de plusieurs arbres fruitiers en plein milieu d'une parcelle communale agricole et si les Autorités communales trouvent cela pertinent.
- ⇒ **Monsieur Sylvain Quiquerez** affirme que le Conseil communal a validé cette demande.

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui œuvrent au bon déroulement des activités communales.

La parole n'étant plus demandée, le Président, lève l'assemblée à 20h52 après avoir souhaité ses meilleurs vœux à chacun et chacune pour les fêtes de fin d'année. Le verre de l'amitié est servi aux citoyens.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président

La Secrétaire

Pascal Chapuis

Sarah Blaser Quiquerez